

02 juin 2017 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2017

## Contribution supplémentaire au "loan account" du Poverty Reduction and Growth Trust

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une contribution supplémentaire au "loan account" du Poverty Reduction and Growth Trust par la Banque nationale de Belgique, avec octroi de la garantie de l'État.

Le Conseil des ministres autorise l'ouverture d'une ligne de crédit par la Banque nationale de Belgique (BNB) au profit du Fonds monétaire international (FMI), par le biais d'une contribution complémentaire au "loan account" du Poverty Reduction and Growth Trust (PRGT) d'un montant de 350 millions DTS.

Le PRGT est l'instrument de financement concessionnel par excellence du FMI et a pour objet de mieux répondre aux besoins des pays à faibles revenus. En Belgique, les contributions au « loan account » doivent être mises à disposition sous la forme d'une ligne de crédit avec garantie d'État accordée par la Banque nationale de Belgique (BNB).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>